

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 17

conseiller(s) absent(s) excusé(s) 1 dont 1 procurations

conseiller(s) absent (s) non excusé(s) : 1

Séance ordinaire du 29 août 2024 - Ouverture à 20h00

Dans la salle du conseil municipal

Convocation envoyée le 22 août 2024

Secrétaire de séance : KAUFFMANN Aurélie

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry, Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe,

WICK Michel, BURCKEL Damien, BALD Christian, KRIEGER Vincent, SCHMITT CRIQUI Danièle,
LEMOINE SCHLECHT Georges, KAUFFMANN Aurélie, BURCKEL Anaïs, FINCK Christian,
DURRMEYER-ROESS Céline,

Absent non excusé : FINCK Michèle,

Absents excusés sans procuration : néant

Absents excusés avec procuration : BUB Henri procuration à KRIEGER Vincent

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Décisions de non-préemption :

N° d'enregistrement vendeur	références	acheteur	décision	
572	M. BUB Henri et consorts 40 rue Hanau Lichtenberg 67330 ZUTZENDORF	Section 562-01 Parcelle 21 de 22a24ca 36 – 36a rue Hanau Lichtenberg Zutzendorf	Mme MESSMER Chloé 1 rue des Acacias 67350 VAL DE MODER	Renonciation Le 10/06/2024

573	M. BECKER Gaëtan Mme KERN Mélody 16 rue du Puits 67330 OBERMODERN	Section 09 Parcelle 235/177 de 16a06ca 16 rue du Puits Obermodern	M. REGO Christophe et Mme CARAPITO Louise 2a rue Roeth 67340 INGWILLER	Renonciation Le 22/07/2024
574	M. HEINTZ Frédéric consort 1 rue Goethe 67700 SESSENHEIM	Section 562-02 Parcelles 71 et 73 de 14a71ca 23 rue Hanau Lichtenberg Zutzendorf	SCI K.J.A. 17a rue Hanau Lichtenberg 67330 ZUTZENDORF	Renonciation Le 25/07/2024
575	M. LEFEBVRE Bernard 103 rue de la Moder 67330 OBERMODERN	Section 11 Parcelle 84 de 11a57ca 105 rue de la Moder Obermodern	M. JOUDELAT Sébastien 71 a Route de Strasbourg 67500 HAGUENAU	Renonciation Le 25/07/2024
576	Homelines Sàrl Pierre CHARLIER 8 avenue de Bruxelles 68350 BRUNSTATT- DIDENHEIM	Section 19 Parcelle 239/7 de 4a94ca	M. OUSPENSKI Alexei 14 rue Pascal 68100 MULHOUSE	Renonciation Le 01/08/2024

Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Acquisition d'une armoire métallique pour l'école maternelle chez ALSANOV à Schweighouse sur Moder au prix de 376.54 € HT

Acquisition de 5 armoires à pharmacie chez ALSANOV à Schweighouse sur Moder pour les ERP de la commune au prix de 576.00 € HT

Nettoyage des vitres des écoles et des salles communales par l'entreprise BSS à Ingwiller au prix de 1 587.00 € HT

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Aurélie KAUFFMANN pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Madame Aurélie KAUFFMANN comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 31 mai 2024

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 31 mai 2024.

Aucune remarque n'étant soulevée le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Acquisition de deux radars pédagogiques : choix de l'entreprise

Dans la continuité des décisions à prendre pour la réduction de la vitesse de la circulation routière lors du conseil municipal du 25 novembre 2020.

Le maire propose d'acquérir deux radars pédagogiques solaires

Un radar destiné à l'entrée d'Obermodern côté ouest

Un radar destiné à l'entrée de Zutzendorf côté ouest

Trois devis sont présentés proposant le même matériel à savoir des radars pédagogiques solaires PIV-SIGNA-SPEED 2 :

Ets PAUTLER à Mertzwiller au prix de 8 270.00 € HT

Ets SPIE à Holtzheim au prix de 8 980.00 € HT

Ets RST à Obermodern au prix de 7 772.00 € HT

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- Décide d'acquérir les radars pédagogiques auprès de l'établissement RST de la commune ;
- Autorise le maire à signer le devis correspondant.

4. Remplacement de l'éclairage existant dans les bâtiments communaux par l'acquisition de luminaires LED

Le maire informe les élus de l'utilité pressante du remplacement de l'ensemble de l'éclairage du type halogène et à incandescence en place dans les bâtiments communaux par des versions à LED.

Pour certains types de luminaires le matériel n'est déjà plus disponible et ce changement permettrait une réduction de près de 75 % de la consommation actuelle concernant les trois écoles, les trois salles communales et la mairie.

Les travaux pourraient être réalisés en interne par les agents techniques de la commune.

Deux offres ont été sollicitées pour le même matériel :

L'entreprise GSE à Erckartwiller pour un montant de 30 333.22 € HT

L'entreprise DEVEL à Schiltigheim pour un montant de 18 295.20 € HT

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer l'offre la moins-disante de l'entreprise DEVEL ;

- Propose de réaliser ces travaux en deux phases (répartition sur les budgets 2024 et 2025)

5. Location des salles communales : mise en place d'un tarif horaire

Le maire informe qu'il y a lieu de mettre en place dans la petite salle du centre culturel à Obermodern et dans la salle sous l'école à Zutzendorf un tarif à l'heure dans le cadre de réunions de courtes durées (maximum 3h), et notamment lors de la présence d'un intervenant rémunéré et/ou dans le cadre d'une utilisation à but lucratif ou commercial.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide d'appliquer les tarifs suivants : 10€ de l'heure en été
20€ de l'heure en hiver (01/10 au 31/03)

6. Mise en place de l'application Citykomi

Le maire rappelle aux élus que lors de précédentes réunions nous avons évoqué à maintes reprises le besoin de communiquer envers les administrés à travers de nouvelles technologies.

Le maire propose au conseil municipal la mise en place d'une application pour smartphone qui permet à la commune d'envoyer des alertes à l'attention d'une population d'abonnés. L'application se veut respectueuse de l'anonymat et de la vie privée des abonnés. L'application est gratuite pour les habitants et sécurisée.

La CCHLPP propose des frais de mise en œuvre en service gratuit si la commune s'engage pour 2 ans, et un tarif de 0.20 € par habitant et par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide l'instauration d'un service de communication mobile dénommé « Citykomi »
- Autorise le maire à signer tous les documents concernant l'application, et à procéder à toutes les formalités s'y rapportant.

7. Ester en justice pour la commune

En complément de la délibération du 26 juin 2020 qui donne délégation au maire d'ester en justice à concurrence de 1000.00 € ;

Vu la requête pour excès de pouvoir et la demande financière faite au tribunal administratif de Strasbourg par l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA) de Hochfelden contre la commune ;

Le maire informe qu'il y a lieu de renforcer la délégation de pouvoir du maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour l'ensemble des cas définis ci-après.

- L'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ;
- L'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ;
- Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation ;
- Contester le dépens.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal confère au maire dans le cadre d'une délégation permanente tous les pouvoirs pour agir à tous les stades d'une procédure et au-delà du seuil de 1000.00 €.

8.Demandes de subvention à la commune

Après avoir examiné les différentes demandes de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'accorder les subventions suivantes :

300 € alloués au CCAS d'Obermodern

300 € alloués au CCAS de Zutzendorf

300 € alloués à l'APE L'Arbre Eléphant pour le manque à gagner lors du spectacle des Ecoles en juin 2024 (manifestation annulée par la commune suite aux alertes météorologiques)

40 € alloués à CARITAS Alsace à Strasbourg

40 € alloués à l'AFM Téléthon délégation du Bas-Rhin à Sélestat

40 € alloués à Médecins sans Frontières à Paris

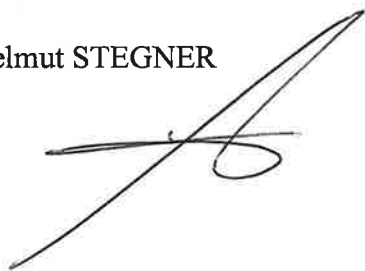
L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 21h30.

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 5 septembre 2024

Le Maire

Helmut STEGNER



La Secrétaire

Aurélie KAUFFMANN

